



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 décembre 2023
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2677 \(2023\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 mars 2024 le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Il présente les faits nouveaux intervenus sur le plan politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que la situation humanitaire et la situation des droits humains, et dresse le bilan des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission du 1^{er} septembre au 30 novembre 2023.

II. Évolution de la situation politique et économique

2. Les progrès accomplis concernant l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud sont restés limités. Néanmoins, le Président, Salva Kiir Mayardit, a réaffirmé publiquement qu'il s'engageait à tenir des élections en décembre 2024.

3. Le 21 septembre, à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, le Président a constaté qu'il importait d'accélérer l'application de l'Accord revitalisé.

4. À la cérémonie d'investiture de hauts responsables du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) tenue le 13 septembre, le Président a exclu une nouvelle prolongation de la période de transition et conseillé à ses opposants politiques de se garder de recourir à la violence s'ils étaient battus aux élections. Le 12 octobre, le Premier Vice-Président du Soudan du Sud, Riek Machar, a assuré à la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée que le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) soutenait les élections, mais il a réaffirmé que les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles n'étaient pas réunies.

5. Le 1^{er} septembre, le Parti du programme national, dirigé par le Ministre des affaires gouvernementales, Martin Elia Lomuro, a entériné la candidature de M. Kiir à l'élection présidentielle de 2024. Le 11 septembre et le 11 octobre, respectivement, le MPLS de la Zone administrative du Grand Pibor et le MPLS du comté d'Uror (État de Jonglei) ont également entériné la candidature du Président.



6. Le 19 septembre, le dirigeant de l'Alliance commune des peuples, Deng Bol Aruai, a dit qu'il envisageait d'être candidat à la présidence. Le 23 septembre, Daniel Mabior Achiek a annoncé la création du Parti du progrès national à Djouba. Malgré l'évolution favorable de la concurrence politique, des agents du Service national de sécurité ont néanmoins empêché l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (SSOA) de tenir un rassemblement prévu pour accueillir l'un de ses dirigeants, Lam Akol, de retour dans le pays le 16 septembre.

7. Le 27 septembre, le Président a nommé Angelina Teny Ministre de l'intérieur, mettant ainsi fin à l'impasse politique dans laquelle se trouvait le M/APLS dans l'opposition depuis qu'elle avait été démise de ses fonctions de Ministre de la défense en mars. Le 14 novembre, le général de corps d'armée Atem Marol Biar a été nommé Inspecteur général de la police par décret présidentiel. Le 18 novembre, Joseph Geng Akec a été nommé Ministre de la jeunesse et des sports. Le 27 novembre, Bangasi Joseph Bakosoro a été nommé Ministre des affaires présidentielles, William Anyun Kuol, Ministre du commerce et de l'industrie, Dak Duop Bichiok, Ministre de la fonction publique et du développement des ressources humaines, et Kuol Mur, Gouverneur de l'État de Ouarrap.

8. Le 5 octobre, le Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée a noté que l'absence de clarté et de progrès suffisants quant à la préparation des élections suscitait des incertitudes dans tout le pays. Le 6 octobre, le porte-parole du Gouvernement et Ministre de l'information, des communications et des services postaux, Michael Makeui, a déclaré qu'il y avait suffisamment de temps pour assurer le succès des élections, faisant observer que ceux qui ne souhaitaient pas participer étaient libres de s'abstenir.

9. Le 7 octobre, plusieurs commandants du M/APLS dans l'opposition de l'État de l'Unité, sous la conduite du général de corps d'armée Simon Maguek Gai, ont fait défection pour rejoindre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Le 28 novembre, les forces alliées au général ont attaqué les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) dans le comté de Leer (État de l'Unité). Le 20 octobre, les commandants de l'opposition, Michael Wal et Samuel Both, ont fait défection dans l'État de Jongleï.

Élections

10. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les conditions essentielles à réunir pour la tenue d'élections libres, régulières et crédibles en décembre 2024. Toutefois, à seulement 12 mois de l'échéance, les partenaires internationaux, la société civile et certaines parties à l'Accord revitalisé se sont intéressés en priorité à la question de savoir si les conditions, les institutions et les ressources nécessaires à la tenue des élections étaient en place.

11. En ce qui concerne le cadre juridique des élections, le 18 septembre, l'Assemblée législative nationale provisoire revitalisée a adopté la loi de 2023 portant modification de la loi de 2012 sur les élections nationales, qui prévoit de nouvelles dispositions, comme suit : ajout d'élections pour les trois Zones administratives d'Abyei, de Ruweng et de Pibor et augmentation du nombre de députés élus, qui passe de 250 à 332, et du nombre de membres du Conseil des États, qui passe de 40 à 56. Un consensus a également été dégagé au sujet de la tenue d'élections pour les autorités locales, telles que les commissaires de comté, les maires de ville et les conseils urbains et ruraux, et sur le financement des partis politiques pendant et après le processus électoral.

12. Certains parlementaires du M/APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud ont boycotté le vote sur la loi de 2023 sur les élections

nationales pour protester contre une disposition autorisant le Président à nommer des candidats à 5 % des sièges à l'Assemblée. Le Gouvernement a affirmé que cette disposition visait à protéger les groupes minoritaires.

13. Le 3 novembre, la Commission électorale nationale, le Conseil des partis politiques et la Commission nationale de révision constitutionnelle ont été reconstitués, mais seul le Conseil a atteint le quota de 35 % de sièges réservés aux femmes. Le 20 novembre, le Conseil a prêté serment. En outre, certains militants de la société civile ont mis en doute l'impartialité du Président de la Commission électorale nationale, Abednego Akok Kacuol.

Dispositions transitoires de sécurité

14. La formation des Forces unifiées nécessaires a continué de se heurter à d'importants retards, et les parties prenantes nationales et internationales ont exprimé leur inquiétude à ce sujet. Le 11 septembre, le Conseil de défense conjoint a ordonné au reste des Forces, qui n'avaient pas encore obtenu leur diplôme, de se présenter à leur centre de formation pour la formation du deuxième contingent. Après plusieurs reports, des aliments et des fournitures ont été achetés et distribués aux centres de formation. À partir du 18 septembre, le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité a déployé des équipes chargées de vérifier le premier contingent avant son déploiement.

15. Le premier contingent des Forces unifiées nécessaires a été déployé le 15 octobre, après d'importants retards. Le même jour, le Ministre des finances et de la planification, Bak Barnaba Chol, s'est engagé à ce que les soldes soient versés dans la foulée.

16. Lors d'une réunion avec la MINUSS le 9 octobre, le Premier Vice-Président a expliqué que le retard pris dans l'unification des rangs intermédiaires des forces de défense tenait à un désaccord entre les parties.

Activités menées et faits nouveaux intervenus au niveau régional

17. Le 1^{er} septembre, le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadéra, s'est entretenu avec son homologue, à Djouba, de questions d'intérêt commun, y compris le conflit au Soudan. Ils ont signé un mémorandum d'accord sur la sécurité des frontières.

18. Le 4 septembre, le général de corps d'armée soudanais Abdel Fattah al-Burhan a rendu visite au Président Kiir, à Djouba. À l'issue de leur rencontre, le Ministre des affaires étrangères par intérim du Soudan, Ali Elsadiq Ali, a déclaré que le Président Kiir était le mieux placé pour jouer un rôle de médiateur dans le conflit soudanais. Le 6 septembre, le Président a participé à la deuxième réunion du quatuor de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), tenue à Nairobi, à laquelle a été examinée la question de l'application de la feuille de route de l'IGAD pour la paix au Soudan.

19. Le 14 septembre, le Président s'est rendu en Ouganda pour s'entretenir de questions de paix et de sécurité régionales avec son homologue ougandais, Yoweri Museveni. Tous deux se sont engagés à redoubler d'efforts pour résoudre la crise soudanaise par le dialogue.

20. Du 27 au 29 septembre, le Président s'est rendu pour la première fois en visite officielle dans la Fédération de Russie afin de renforcer les liens bilatéraux entre les deux pays et d'envisager des moyens de mettre fin au conflit au Soudan.

21. Le 11 novembre, le Président a participé au premier Sommet Arabie saoudite-Afrique, tenu à Djedda (Arabie saoudite), où il a rencontré ses homologues régionaux

de Djibouti, de l'Érythrée, du Kenya et du Soudan et fait porter les efforts sur la recherche d'une solution pacifique au conflit soudanais.

22. Le 15 novembre, une délégation du Congrès national africain d'Afrique du Sud s'est rendue à Djouba pour soutenir le processus de paix, en particulier les élections.

23. Le 24 novembre, le Président Kiir a pris la présidence de la Communauté de l'Afrique de l'Est durant le sommet des chefs d'État qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

Situation économique

24. Au 30 novembre, la livre du Soudan du Sud s'était dépréciée de 60 % par rapport au dollar des États-Unis depuis janvier 2023. Cette situation tenait à l'augmentation de la masse monétaire, à l'épuisement des réserves de la banque centrale et à la pression sur les devises. Les effets conjugués de la dépréciation de la monnaie et de la réduction de l'approvisionnement en produits de base en raison du conflit au Soudan ont fait augmenter les prix du marché.

25. Du 4 au 9 septembre, le Ministère des finances et de la planification a organisé à Djouba la première Conférence économique nationale, sur le thème « Vers une croissance économique diversifiée, inclusive et durable ». Les participants y ont recommandé l'examen des lois financières et la mise en place d'un système de paie biométrique.

26. Le 25 septembre, l'Assemblée législative nationale provisoire revitalisée a adopté la loi de 2023 portant modification de la loi de 2011 sur la Banque du Soudan du Sud et la loi de 2023 portant modification de la loi sur les institutions bancaires et autres institutions financières, en vertu desquelles le nom de la monnaie est devenu la livre du Soudan du Sud. Elle a également adopté la loi de 2023 portant modification de la loi de 2009 sur la Commission sud-soudanaise de lutte contre la corruption, le 4 octobre, et la loi de 2023 portant modification de la loi de 2016 sur l'Administration fiscale nationale, le 11 octobre.

27. Le 2 octobre, le Président a nommé par décret de nouveaux responsables à la Banque centrale, au Ministère des finances et de la planification, au Ministère du commerce et de l'industrie et à l'Administration fiscale nationale. James Alic Garang a été nommé Gouverneur de la Banque centrale et Africano Mande, Commissaire général de l'Administration fiscale.

28. Le porte-parole de l'Assemblée, John Agany, a annoncé qu'à partir du 16 octobre, la rémunération des fonctionnaires et des forces organisées augmenterait de 400 %.

III. Situation sur le plan de la sécurité

29. Les préoccupations liées à la sécurité et à la protection des civils ont principalement concerné les conséquences entraînées par le retour de personnes en provenance du Soudan, les attaques qui auraient été commises par le Front de salut national, les arrestations, par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de civils soupçonnés de collaborer avec le Front de salut national dans le comté de Lainya, les questions foncières dans le comté de Djouba et les affrontements transfrontaliers entre Dinka Ngok et Dinka Twic le long des frontières de la Zone administrative d'Abyei et de l'État de Ouarrap.

Région du Haut-Nil

30. Dans le Haut-Nil, au 30 novembre, environ 356 019 rapatriés et réfugiés étaient arrivés du Soudan par différents points de passage de la frontière, ce qui avait entraîné une surpopulation et une augmentation de la criminalité. Les tensions suscitées par des questions foncières entre les Melout Dinka et les jeunes de Maban se sont également accrues à Kilo 10, dans le comté de Melout. Dans le comté de Nasser, le 7 septembre, le Directeur de la police se serait enfui avec 21 armes, ce qui constituait une menace pour la sécurité de la région. La MINUSS a continué de collaborer avec les autorités locales, la police et les chefs religieux afin d'apaiser la situation et de promouvoir une coexistence pacifique.

31. Dans l'État de Jongleï, la situation est restée tendue. En septembre, un ancien commandant des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a été tué à Pochala après avoir refusé d'être redéployé, ce qui a exacerbé les tensions dans la région et donné lieu à des combats entre des jeunes anuak et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. L'inspecteur de police de Pochala a affirmé que le commandant avait été tué par des éléments des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Deux cas d'utilisation d'hélicoptères de combat par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont été signalés. Ces affrontements ont fait au moins 30 morts et 12 000 déplacés à l'intérieur du pays et en Éthiopie. Une vingtaine de membres du personnel humanitaire ont été transférés à Djouba. À la mi-octobre, une délégation gouvernementale a été envoyée de Djouba pour désamorcer les tensions. Le Service national de sécurité a été déployé dans la région, le commandant de zone des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a été remplacé par un membre de la communauté anuak et l'unité des Forces de défense impliquée a été retirée.

32. Plus d'un millier de femmes et d'enfants ont organisé une manifestation pacifique dans le camp de personnes déplacées de Bentiu pour exiger que la distribution générale d'aliments reprenne et que la responsabilité de la distribution soit transférée d'une entité des Nations Unies à une organisation non gouvernementale internationale. Des tensions ont également été signalées dans la région après que des hauts responsables et des membres du M/APLS dans l'opposition ont fait défection pour rejoindre le MPLS.

Région de l'Équatoria

33. Dans l'État de l'Équatoria-Central, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont repris leurs opérations contre les éléments du Front de salut national après le meurtre du Chef exécutif d'Ombasi et de deux civils, le 8 septembre, dans le comté de la Rivière-Yei. La situation s'était envenimée quand, les 4 et 9 août, dans le comté de la Rivière-Yei, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient arrêté des civils qu'elles soupçonnaient de collaborer avec le Front de salut national. Ces faits ont provoqué des tensions dans la communauté kakwa et entraîné un déplacement massif de civils. La base opérationnelle de la compagnie de la MINUSS à Yei a effectué des patrouilles pour surveiller la situation sur le plan de la sécurité, mobiliser les dirigeants locaux et plaider en faveur d'une cessation des hostilités et de la protection des civils. Les tensions se sont aussi intensifiées entre les communautés bari, moundari et tali et avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple en raison de l'accaparement de terres dans le comté de Djouba. Entre-temps, la MINUSS a été informée que le désarmement entrepris entre la mi-juillet et la fin octobre dans le comté de Terekeka avait été entaché d'un emploi excessif de la force à l'égard des civils par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

34. La situation dans l'État de l'Équatoria-Occidental est restée tendue et imprévisible : les tensions entre le Gouverneur de l'État et son adjoint ont persisté et, dans le comté de Moundri-Ouest, les affrontements entre les communautés d'accueil

et les éleveurs dinka de Bor se sont poursuivis. Le fait que des éléments du Front de salut national auraient été présents dans le comté de Moundri-Est, ainsi que l'attaque d'un véhicule d'une organisation non gouvernementale et les informations faisant état du recrutement forcé de jeunes par l'APLS dans l'opposition, le 16 octobre, à James Diko et dans les faubourgs de la ville de Yambio, ont continué de susciter des préoccupations au sujet de la sécurité et de la protection des civils dans la région.

Région de Bahr el-Ghazal

35. Des affrontements transfrontaliers ont persisté entre Dinka Twic et Dinka Ngok. L'enlèvement de cinq commerçants Dinka Twic lors de trois attaques menées par des jeunes Dinka Ngok en septembre a aggravé la situation. Face à la montée de la violence dans le Bahr el-Ghazal septentrional, qui tiendrait au fait que des armes en provenance du Soudan auraient été introduites illégalement dans le pays, la police a procédé au désarmement à Aweil le 26 septembre. La MINUSS a effectué des patrouilles à Ajakuach, Touralei, Panyok, Aweng et Bombil, dans les comtés de Twic et de Tonj-Nord, afin de rencontrer les principaux acteurs et d'encourager le dialogue.

IV. Situation humanitaire

36. L'évaluation rapide des besoins menée par plusieurs organismes du 1^{er} au 5 septembre a permis de déterminer que près de 20 000 personnes avaient été touchées par les inondations entraînées par les fortes pluies, à Nyal, Mayom et Kol, dans l'État de l'Unité. Parmi ces personnes, on compte environ 2 500 rapatriés (415 ménages) du Soudan. Les inondations ont détruit les cultures et pollué les ressources en eau. Une forte augmentation du nombre de cas de paludisme, de diarrhée aqueuse aiguë et d'infection aiguë des voies respiratoires a été signalée dans les zones touchées. Au nombre des besoins urgents recensés figurent des abris d'urgence et des produits de première nécessité, des aliments et des fournitures médicales, ainsi que l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

37. En septembre, des responsables de la Zone administrative d'Imehejek, dans l'État de l'Équatoria-Oriental, ont signalé que plus de 3 000 personnes étaient parties en raison de l'insécurité alimentaire. À l'issue d'une évaluation réalisée les 14 et 15 septembre, des conditions de sécheresse similaires ont été signalées dans le comté de Terekeka, dans l'État de l'Équatoria-Central. À la fin de septembre, des crues soudaines signalées à Mangala et Gemmeiza, seuls endroits où il y avait encore une activité agricole, ont détruit les récoltes. Les partenaires humanitaires ont indiqué que l'accès à l'eau, à des aliments et à d'autres sources de subsistance était limité, entraînant une augmentation des taux de malnutrition modérée à élevée et des déplacements de population.

38. Au 30 novembre, on avait dénombré 416 132 personnes ayant franchi la frontière du Soudan du Sud en provenance du Soudan. Les équipes de surveillance ont signalé une augmentation des arrivées de réfugiés et de demandeurs d'asile soudanais, qui représentaient plus de 45 % des arrivées en octobre, contre 7 % entre avril et septembre. Le nombre d'arrivées aux points de passage de la frontière était supérieur au nombre de départs vers la destination finale, ce qui provoquait des encombrements, en particulier dans les centres de transit de Renk et de Malakal.

39. Bien que l'aide alimentaire aux réfugiés ait repris en Éthiopie au début du mois d'octobre, au 30 novembre, 96 780 personnes étaient rentrées au Soudan du Sud, saturant la communauté d'accueil d'Akobo, dans l'État de Jongleï. Certaines se sont rendues dans d'autres régions telles que les comtés de Nasser, Maiwut, Ulang et Longochuk, dans l'État du Haut-Nil, et les comtés de Pibor, de Pochala et d'Uror, dans l'État de Jongleï/la Zone administrative du Grand Pibor.

40. En septembre, en l'espace de trois semaines, une nouvelle épidémie a tué 21 enfants de moins de 5 ans à Meiwun, dans la Zone administrative du Grand Pibor. Avec l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé, une équipe nationale d'intervention sanitaire rapide a été déployée à Meiwun afin d'enquêter et de fournir des services mobiles de proximité. On ne sait pas encore de quelle maladie il s'agit.

41. Pendant la période considérée, 66 faits liés à des restrictions de l'accès humanitaire ont été signalés, dont 20 concernaient des violences commises contre du personnel humanitaire. On a signalé également 12 cas de pillage et de vol de biens humanitaires. En septembre, 25 membres du personnel humanitaire ont été déplacés en raison des violences perpétrées à Pochala, dans la Zone administrative du Grand Pibor, et à Rubkona, dans l'État de l'Unité. Depuis le début de l'année 2023, quatre agents humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et au processus de paix

42. La MINUSS a continué d'exercer ses bons offices auprès des parties à l'Accord revitalisé ainsi que des partenaires et acteurs concernés. Les responsables de la Mission ont dialogué avec le Président, le Premier Vice-Président, les ministres et d'autres personnes pour assurer le suivi du processus de paix, étudier les moyens d'atténuer les violences intercommunautaires et plaider en faveur de la réalisation des objectifs à atteindre absolument pour la tenue des élections.

43. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud a continué de s'entretenir avec les partenaires régionaux et internationaux, qu'il a exhortés à continuer de soutenir le processus de paix. À cette fin, il s'est rendu en Afrique du Sud, à Djibouti, en Éthiopie et au Kenya. Le 16 novembre, il a fait un exposé sur le Soudan du Sud au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

44. Les 1^{er} et 2 septembre, la MINUSS a contribué au lancement du réseau de la société civile de l'État de l'Équatoria-Central en animant un atelier réunissant 54 membres de la société civile, dont 25 femmes, où a été établi un cadre de coopération entre le Gouvernement, la société civile et les partenaires afin de soutenir le rôle de la société civile dans le processus de paix.

45. Les 25 et 26 septembre, afin de sensibiliser les Sud-Soudanais au processus de paix, la Mission a organisé, à Pacong et Cueicok (comté de Rumbek-Est, dans l'État des Lacs), à l'intention de 320 membres du parlement de l'État et de la communauté, dont 110 femmes, des programmes d'information sur la feuille de route et la loi de 2022 sur le droit coutumier et l'ordre public.

46. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Mission a facilité, en Éthiopie, le 26 septembre, et en Ouganda, le 12 octobre, la tenue de séances virtuelles sur l'élaboration de la constitution permanente, à l'intention de 113 chefs de communautés de réfugiés sud-soudanais, dont 43 femmes. Des ateliers en présentiel ont été organisés avec le HCR et la Commission de secours et de relèvement du Soudan du Sud pour 108 réfugiés (22 femmes) en Éthiopie, les 18 et 19 octobre, et 564 réfugiés (208 femmes) en Ouganda, du 25 octobre au 9 novembre.

47. Dans le cadre d'une série de dialogues visant à améliorer les relations entre les partis politiques, à élargir l'espace politique et civique et à créer un environnement propice à des élections libres, régulières et crédibles, la MINUSS et ses partenaires

ont tenu un forum des partis politiques, à Djouba, le 27 septembre. Organisé sur le thème de la gouvernance démocratique et de la transition politique, ce forum a réuni 72 hauts responsables (11 femmes) de 58 partis politiques. Du 4 au 6 octobre, un forum analogue a été organisé à l'intention de 150 participants (35 femmes) à Wau, dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, afin de faire mieux connaître les processus électoraux, et s'est conclu par des recommandations, notamment celle consistant à entretenir des liens de coopération entre les acteurs de la sécurité et les partis politiques. Le 5 octobre, la Mission a organisé un atelier sur l'espace civique et politique à l'intention de 50 représentants (25 femmes) du Gouvernement de l'État de Jongléï, de l'Assemblée législative nationale provisoire revitalisée et d'organisations de la société civile.

48. Du 3 au 5 octobre, la MINUSS et le Ministère des affaires parlementaires ont organisé, à l'intention des membres de l'Assemblée législative de l'État de l'Unité, des responsables du Gouvernement de l'État et des membres de la société civile, un atelier visant à faire mieux connaître les questions liées aux processus électoraux et à l'élaboration de la constitution, à la justice transitionnelle et à la gouvernance démocratique, auquel 147 personnes (35 femmes) ont participé.

49. Du 24 au 31 octobre, la Mission a aidé la Commission sud-soudanaise de lutte contre la corruption à organiser des ateliers à Aweil, dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, et à Kuajok, dans l'État de Ouarrap, afin de promouvoir la participation de la société civile à la lutte contre la corruption, après l'adoption de la loi de 2023 portant modification de la loi de 2009 sur la Commission sud-soudanaise de lutte contre la corruption.

50. Du 13 au 17 novembre, la MINUSS a aidé la Commission d'examen des lois du Soudan du Sud à revoir la loi de 2008 sur le Code de procédure pénale et à élaborer un document sur les réformes nécessaires pour mettre les procédures pénales en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains et les meilleures pratiques.

51. La Mission a continué d'animer des tables rondes sur Radio Miraya afin d'élargir l'espace civique et politique, invitant des dirigeants de partis politiques et des membres de la société civile à participer à cinq discussions.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

52. La MINUSS a aussi continué de promouvoir le dialogue inclusif, la coexistence pacifique, la réconciliation et la cohésion sociale au niveau infranational afin d'améliorer la protection des civils. Elle a assuré la protection physique de 40 321 personnes déplacées (21 244 femmes) à Malakal, dans l'État du Haut-Nil.

53. La Mission a dialogué avec toutes les parties prenantes au sujet de la transformation du site de protection des civils de Malakal en site pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays, évoquant notamment les mesures préalables à prendre pour renforcer la confiance de la communauté, régler les problèmes relatifs à la protection des civils et assurer la continuité des services. Malakal est le seul site de protection sécurisé de la MINUSS au Soudan du Sud et les discussions concernant sa transformation en site pour personnes déplacées sont en cours depuis un certain temps. Le 25 septembre, la Mission a organisé une séance d'information à ce sujet à l'intention de 28 partenaires humanitaires et partenaires de développement.

54. La MINUSS a sensibilisé les services de sécurité du Gouvernement au fait qu'il importait de maintenir le climat de protection des sites pour personnes déplacées de Djouba et de Bentiu compte tenu de la résurgence de la criminalité en bande

organisée. Elle a en outre facilité le dialogue avec la population afin de promouvoir des réponses pacifiques aux griefs que nourrissaient les communautés envers les fournisseurs de services humanitaires dans le camp de personnes déplacées de Bentiu depuis l'arrêt des distributions générales d'aliments à la fin de la période de soudure.

55. La Mission a continué de surveiller l'effet des arrivées en provenance d'Éthiopie et du Soudan et s'est concertée avec des acteurs de la protection et des représentants du Gouvernement afin de promouvoir une réponse globale devant permettre de faire face aux besoins de protection émergents. Elle a notamment donné des conseils techniques aux groupes de travail constitués au niveau de l'État, dans les États de Jongleï, de l'Unité et du Bahr el-Ghazal occidental. Le 4 octobre, afin d'améliorer la coexistence pacifique entre les rapatriés sud-soudanais, les réfugiés soudanais, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les communautés d'accueil, elle a facilité la tenue de réunions intercommunautaires pour la paix dans les comtés de Renk et de Maban (État du Haut-Nil), auxquelles ont participé plus de 5 000 personnes (1 500 femmes).

56. La MINUSS a organisé sept séances de renforcement des capacités à l'intention de 475 dirigeants communautaires et agents de sécurité (108 femmes) dans les États de l'Équatoria-Central, de Jongleï, de l'Unité, des Lacs, du Bahr el-Ghazal septentrional et du Bahr el-Ghazal occidental, afin d'améliorer la capacité des hauts responsables des États de protéger les civils. Elle a animé un atelier de renforcement des capacités sur la participation aux structures de gouvernance, auquel ont pris part 50 dirigeantes de l'Association des femmes du comté de la Rivière-Yei (État de l'Équatoria-Central).

57. Afin d'œuvrer au niveau local à l'atténuation des conflits intercommunautaires, la Mission a organisé 23 ateliers, ainsi que des dialogues communautaires et des campagnes pour la paix. Elle a animé des activités à l'intention des autorités traditionnelles, des organisations de la société civile, des femmes et des jeunes et renforcé les capacités des pouvoirs publics à gérer les conflits. En tout, 10 084 personnes (3 690 femmes) des 10 États y ont participé.

58. Du 1^{er} au 3 septembre, la MINUSS, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Ministère de la consolidation de la paix et le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles ont tenu une conférence nationale des chefs des autorités traditionnelles, à laquelle ont participé 125 personnes (6 femmes), dont des dirigeants venus des 10 États et de la Zone administrative du Grand Pibor. Y ont été envisagées des stratégies visant à renforcer le rôle des chefs traditionnels, l'objectif étant d'atténuer les tensions et de favoriser la paix à l'approche des élections. Des résolutions ont été adoptées sur la révision du droit coutumier en vue d'améliorer l'accès local à la justice, le renforcement du rôle des chefs traditionnels à l'appui du processus de paix et le soutien à la contribution des autorités locales au renforcement de la gouvernance. Du 14 au 19 septembre, en collaboration avec les autorités administratives des États, l'Assemblée législative et le pouvoir judiciaire de l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, la Mission a animé à Aweil un atelier sur la justice à l'intention de 110 chefs traditionnels et communautaires (23 femmes). Un consensus s'est dégagé sur le fait que le pouvoir judiciaire et les mécanismes de justice traditionnelle devaient collaborer pour favoriser la réconciliation en amenant les auteurs d'infractions à répondre de leurs actes.

59. En soutien aux efforts de paix faits localement pour lutter contre la violence intercommunautaire dans l'État de Jongleï, la Mission et l'organisation non gouvernementale nationale Peace Canal ont organisé, le 3 octobre, un atelier pour la consolidation de la paix à l'intention de 48 membres de l'Armée blanche, une force de défense communautaire locale dirigée par des jeunes. Les chefs de l'Armée blanche ont reconnu que la paix était bénéfique et dit vouloir se réconcilier avec leurs

voisins, les Murle. Du 11 au 13 octobre, la MINUSS a également facilité une réunion consultative des dirigeants Dinka Bor et Murle à Djouba, à laquelle ont pris part 41 membres du parlement national, des chefs communautaires et d'anciens et d'actuels représentants de l'État et du pays. Organisée à l'initiative du Gouverneur de l'État de Jongleï et de l'Administrateur en chef de la Zone administrative du Grand Pibor, cette réunion visait à trouver des solutions durables au conflit et à instaurer une coexistence pacifique entre les communautés.

60. Du 10 au 14 octobre, la Mission et le Conseil des Églises du Soudan du Sud ont facilité, à Malakal, la tenue d'un forum consacré à la guérison des traumatismes, à la sensibilisation et à la réconciliation entre Shilluk et Nuer, à la suite du conflit qui avait éclaté en juin 2023 sur le site de protection des civils de Malakal. En tout, 41 représentants (15 femmes) des deux communautés ont noué, pour la première fois depuis le mois de juin, un dialogue qu'ils se sont engagés à poursuivre en vue d'une réconciliation.

61. La MINUSS a transféré aux autorités locales la responsabilité de cinq projets à effet rapide qui visent à atténuer les menaces pour la protection de 2 028 bénéficiaires directs (785 femmes) dans des secteurs où règne la violence intercommunautaire et consistent notamment à construire un poste de police dans chacun des États de l'Équatoria-Central, du Bahr el-Ghazal occidental et des Lacs, à ouvrir un centre de formation professionnelle pour l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud à Ouarrap et à bâtir un centre d'accueil pour les personnes rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre dans le Bahr el-Ghazal occidental.

62. Au 30 novembre, la Force de la Mission avait effectué 13 491 patrouilles, dont 527 patrouilles intégrées réunissant des membres de la police des Nations Unies et du personnel civil aux fins de la protection des civils. Des soldates de la paix ont participé à 8 % des patrouilles. Au total, 2 140 patrouilles ont été menées par la Force de la MINUSS sur le site de protection des civils de Malakal et aux alentours.

63. Afin d'accroître sa portée opérationnelle, d'empêcher les attaques contre des civils et de sécuriser les itinéraires principaux de ravitaillement, la Mission a maintenu trois bases opérationnelles temporaires de longue durée à Koch, Tamboura et Jamjang.

64. Au 30 novembre, la police des Nations Unies avait effectué 4 642 patrouilles, dont 4 571 comprenaient des femmes et 355 étaient intégrées. En outre, 174 opérations de contrôle des accès ont été menées sur le site de protection des civils de Malakal, dans le cadre des mesures opérationnelles visant à prévenir et atténuer les problèmes de sécurité et à renforcer la confiance et améliorer la sécurité des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Chaque jour, huit équipes d'intervention rapide (réparties en deux tours de 12 heures chacun) se tiennent prêtes à se coordonner avec les services de la Police nationale sud-soudanaise en cas de problème de sécurité à Djouba, Malakal et Bentiu. Elles sont composées de 10 membres d'unités de police constituées. La police des Nations Unies a organisé six ateliers sur la prise en compte des questions de genre, la violence sexuelle et fondée sur le genre et les droits humains, auxquels ont participé 169 membres de la Police nationale sud-soudanaise (80 femmes), et elle a installé des postes de police à Wau et à Malakal.

65. Le Service de la lutte antimines a répondu à 279 demandes de détection, d'enlèvement et d'élimination de mines terrestres et d'engins explosifs que lui ont adressées la Mission et les populations locales. Ces activités ont contribué à prévenir les blessures et les pertes en vies humaines et permis à la communauté d'avoir accès à 31 zones agricoles, 3 établissements de soins et 10 sources d'eau naturelles. Au total, 4 786 engins explosifs ont été éliminés et 1 615 257 m² de terrain ont pu être récupérés. Pour l'ensemble du pays, 81 454 participants (11 093 hommes, 12 182

femmes, 30 687 garçons et 27 492 filles), dont 8 859 personnes ayant fui le conflit au Soudan, ont reçu une formation aux risques liés aux engins explosifs.

66. À la demande des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le Service de la lutte antimines a continué de procéder au levé et au déminage de la base militaire de Bentiu, site d'une explosion de munitions imprévue qui a blessé 19 personnes et dispersé des engins explosifs sur une distance de 5 km le 8 juin. Au cours de la période considérée, il a éliminé 1 060 munitions d'armes légères et 160 munitions non explosées à Bentiu.

Climat et paix et sécurité

67. Les migrations saisonnières précoces déclenchées par les changements dans les régimes pluviométriques ont entraîné des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le comté de Tonj-Est (État de Ouarrap) et le long des frontières entre les comtés de Rumbek-Nord et de Cueibet (État des Lacs). L'accord de Marial-Bai, qui vise à promouvoir la transhumance pacifique, et la sécurité en général sont menacés par les bouleversements provoqués par les changements climatiques, qui incitent les éleveurs de Tonj-Sud à migrer plus tôt.

68. L'effet El Niño a continué à s'intensifier. En septembre, l'IGAD a signalé que neuf États du Soudan du Sud étaient touchés par la sécheresse à des degrés divers. À l'échelle du pays, 14 % de la population vit dans des conditions de sécheresse grave et 4 %, dans des conditions d'extrême sécheresse et en situation d'alerte. L'Équatoria-Oriental est l'État le plus touché : selon le Programme alimentaire mondial, 64 % de la population du Grand Kapoeta souffre de faim aiguë et 25 % se trouve en situation d'urgence en raison des mauvaises récoltes.

69. La question des changements climatiques a occupé le devant de la scène dans les discussions politiques de haut niveau. En septembre, le Président a participé au Sommet africain sur le climat, qui s'est conclu par la signature de la Déclaration de Nairobi sur les changements climatiques et l'appel à l'action des dirigeants africains. Dans le discours qu'il a fait à l'Assemblée générale, il s'est engagé à agir pour atteindre l'objectif de développement durable sur les changements climatiques, entre autres objectifs.

C. État de droit et responsabilité

70. Dans le cadre de l'exécution de son mandat de protection des civils, la MINUSS s'attache tout particulièrement à renforcer les capacités de la chaîne de justice pénale et à faire que les auteurs de violations des droits humains soient amenés à répondre de leurs actes. Elle a continué de contribuer au renforcement de la chaîne de justice en menant des activités relatives aux programmes et des projets au titre du fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience, comme indiqué ci-après.

71. Du 26 septembre au 6 octobre, dans le cadre du plan visant à accroître la présence du système judiciaire dans tout le pays, la Mission a aidé l'appareil judiciaire à recruter de nouveaux magistrats et de nouveaux juges dans le Bahr el-Ghazal occidental et à procéder aux contrôles requis avant leur prise de fonction.

72. Du 2 au 4 octobre, la MINUSS a aidé le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles à valider la politique nationale relative aux poursuites judiciaires et à élaborer des projets de loi sur l'entraide judiciaire et l'extradition.

73. Du 1^{er} au 4 novembre, dans le cadre du projet mené au titre du fonds d'affectation spéciale dans l'État de Jonglei et la Zone administrative du Grand Pibor,

la Mission a aidé les structures de gouvernance intercommunautaires à examiner les questions relatives à la justice pour violences intracommunautaires et intercommunautaires et à réfléchir aux moyens d'amener les auteurs de telles violences à répondre de leurs actes, ainsi qu'à la création d'un tribunal de chefs traditionnels. Elle a également lancé un projet de recherche sur les motivations qui conduisent à des enlèvements dans les deux secteurs.

74. Après avoir facilité plusieurs visites effectuées en septembre et octobre par les autorités administratives de l'État, le parquet de l'État, la Police nationale sud-soudanaise et l'administration pénitentiaire dans le comté de Koch (État de l'Unité), la MINUSS a aidé, dans le cadre du projet mené au titre du fonds d'affectation spéciale, une mission d'enquête conduite du 7 au 17 novembre à préparer les dossiers des affaires dont sera saisi un tribunal itinérant afin d'étendre le système judiciaire formel aux zones reculées, de lutter contre l'impunité et de renforcer la confiance dans la procédure judiciaire.

75. La Mission et le consortium du fonds d'affectation spéciale ont organisé à Tonj (comté de Tonj-Sud) et Romich (comté de Tonj-Est), à l'intention de 77 personnes (9 femmes), deux formations à la justice intégrée qui ont reçu l'appui du fonds d'affectation spéciale pour le Grand Tonj, afin de favoriser la coopération entre les acteurs de la justice formelle et de la justice coutumière. Une mission d'évaluation des dossiers a été menée dans les comtés de Tonj-Nord et Tonj-Sud du 2 au 5 octobre en préparation du déploiement d'un tribunal visant à améliorer l'accès à la justice, à répondre aux griefs des communautés et à rompre les cycles de violence. En outre, du 10 au 16 octobre, la MINUSS, le consortium du fonds d'affectation spéciale et l'Organisation internationale pour les migrations ont évalué la nécessité d'examiner et d'actualiser le droit coutumier des Dinka du Bahr el-Ghazal, avec 201 représentants de l'État, chefs traditionnels et représentants des communautés (64 femmes), dans cinq comtés de l'État de Ouarrap.

76. En octobre, la Mission a fourni une assistance technique pour l'examen et la mise à jour du règlement de 2016 sur les établissements pénitentiaires afin de le mettre en conformité avec la loi de 2022 portant modification de la loi de 2011 sur l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud et les normes internationales et de renforcer le cadre juridique régissant l'administration pénitentiaire.

77. Du 30 octobre au 10 novembre, la MINUSS a organisé une formation à la plaidoirie et aux enquêtes à l'intention de 35 procureurs, enquêteurs et avocats (3 femmes) à Malakal (État du Haut-Nil), afin de renforcer les compétences en matière d'enquêtes et de poursuites et d'améliorer le respect des droits des accusés.

78. La Mission a dispensé une formation sur les normes internationales relatives au traitement des délinquants, à la gestion des établissements pénitentiaires et des dossiers et à l'égalité des genres à 141 agents pénitentiaires (53 femmes) à Yambio (Équatoria-Occidental), Djouba (Équatoria-Central), Wau (Bahr el-Ghazal occidental), Kuajok (Ouarrap) et Koch (Unité). Elle a continué de collaborer avec les autorités pour lutter contre les détentions prolongées ou arbitraires et les détentions par procuration, ce qui a permis que 124 détenus (11 femmes) soient libérés à Aweil et Rumbek.

79. Pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les prisons, la MINUSS et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont aidé l'administration pénitentiaire à créer une ferme pénitentiaire dans le comté de Raga (Bahr el-Ghazal occidental). De même, la responsabilité d'un projet à effet rapide visant à développer les compétences des détenus et des agents de l'administration pénitentiaire a été transférée à Kuajok (État de Ouarrap), le 12 septembre.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

80. Les obstacles à l'accès humanitaire se sont multipliés dans les États de l'Équatoria-Oriental, de Jongleï et du Bahr el-Ghazal occidental et des agents humanitaires auraient quitté Pochala pour l'Éthiopie en raison des tensions, de sorte que la MINUSS a plaidé auprès des autorités gouvernementales pour que la sécurité soit assurée et que les conditions permettent de mener sans entrave des opérations humanitaires, y compris aux fins de l'évaluation des besoins émergents.

81. Au 30 novembre, la police des Nations Unies avait assuré la sécurité de 4 missions d'acheminement d'aide humanitaire et effectué 52 escortes pour assurer la sécurité d'ingénieurs et de missions de haut niveau. En outre, elle avait poursuivi le déploiement de cinq bases opérationnelles temporaires et bases opérationnelles de compagnie intégrées (à Tamboura, Yei, Durupi, Akobo et Pibor), qui servaient à diverses activités : instauration de la confiance, rencontres avec des dirigeants clés, renforcement des capacités de la Police nationale et prestation de services aux populations locales.

82. Au 30 novembre, la MINUSS avait effectué 104 patrouilles de longue durée, 1 357 patrouilles de courte durée et 625 tâches de protection de la force afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ou d'appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire en assurant la protection des travailleurs humanitaires.

83. La Mission a répondu à 9 demandes de protection et d'appui logistique émanant de partenaires humanitaires et à 580 demandes de protection concernant neuf sites du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.

84. Le Service de la lutte antimines a inspecté et déminé 459 km de routes définies comme prioritaires par la MINUSS et escorté des patrouilles menées sur 339 km pour que les soldats de la paix et les partenaires humanitaires puissent se déplacer sans craindre les engins explosifs. À la demande de l'Organisation internationale pour les migrations et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il a déminé, à Wedweil (Bahr el-Ghazal septentrional) et Hai Masna (Bahr el-Ghazal occidental), des sites de réinstallation destinés à des personnes fuyant le conflit au Soudan.

E. Surveillance des violations des droits humains et enquêtes y relatives

85. La MINUSS a recensé et confirmé 217 faits de violences : 128 meurtres, 38 atteintes à l'intégrité physique, 25 enlèvements, 20 cas d'arrestation ou de détention arbitraires et 6 cas de détention illégale, mauvais traitements, pillage et destruction de biens civils. Ces faits ont touché 727 civils, dont 63 femmes et 71 enfants (57 garçons et 14 filles) (voir figure I). Sur les 323 civils tués, 27 étaient des femmes et 21 des enfants (19 garçons et 2 filles). Par rapport à la période précédente, cela représente une augmentation de 9 % du nombre de cas et une diminution de 1 % du nombre de victimes. Au total, 160 cas ont été imputés à des milices communautaires ou à des groupes de défense civile ; 27 aux forces de sécurité gouvernementales ; 11 au Front de salut national ; 8 à l'APLS dans l'opposition, 1 à des éléments armés étrangers ; 10 à des éléments armés non identifiés ou autres éléments armés.

Figure I
Nombre de victimes par type de violence et auteur

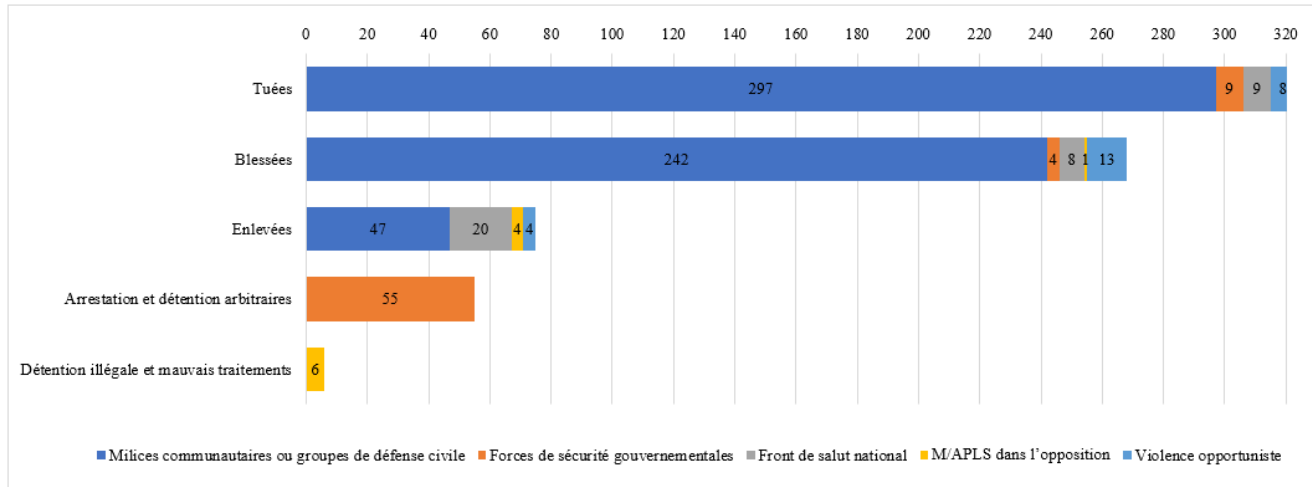
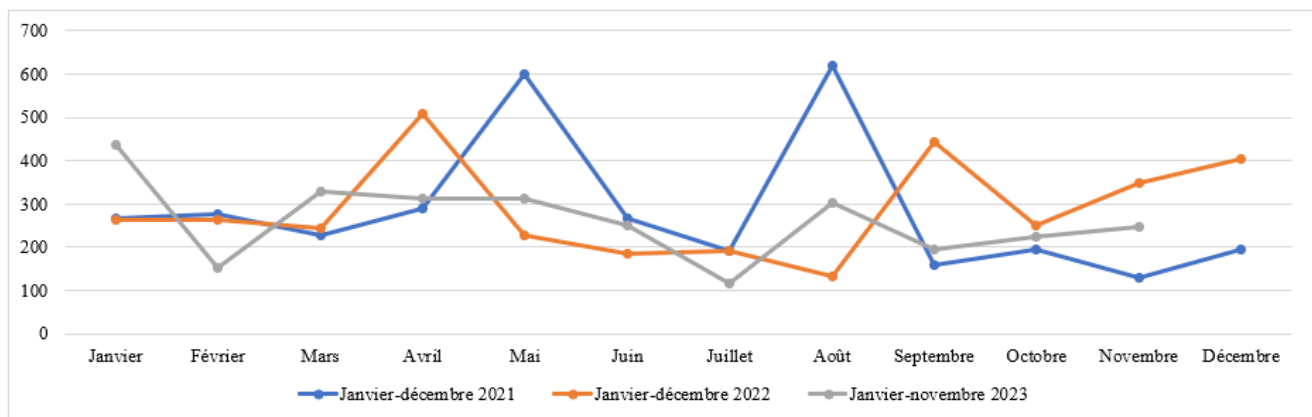


Figure II
Analyse comparative du nombre de civils touchés par la violence, de janvier 2021 à novembre 2023



86. Des allégations d'exécutions extrajudiciaires ont continué d'être signalées. Au cours de la période considérée, 3 civils (tous des hommes) auraient été exécutés dans les États de Ouarrap et des Lacs après avoir été accusés par les autorités de l'État d'avoir participé à des violences intercommunautaires et à d'autres activités criminelles. La MINUSS a collaboré avec les États et les autorités nationales pour enquêter sur ces affaires et y donner suite.

87. Des restrictions continuent d'être imposées aux libertés fondamentales. La Mission a confirmé trois cas d'ingérence des forces de sécurité dans des manifestations pacifiques à Aweil, Rubkona et Yambio ainsi que l'arrestation et la détention arbitraires d'un acteur de la société civile qui aurait critiqué le Gouvernement, à Djouba, et d'un militant politique qui aurait enregistré les membres d'un parti politique, à Rumbek. Elle continue de collaborer avec le Gouvernement et la société civile pour renforcer l'espace civique et politique dans la perspective des élections de 2024.

88. Le 19 septembre, le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles a lancé, avec le concours de la MINUSS et du PNUD, son site Web pour la diffusion d'informations sur les lois nationales et les mécanismes de justice transitionnelle. Le

6 octobre, le Conseil national des ministres a approuvé les projets de loi relatifs à la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement et de l'Autorité d'indemnisation et de réparation, en attendant leur promulgation par l'Assemblée législative nationale provisoire revitalisée.

89. La MINUSS a mené 78 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine des droits humains, à l'intention de 2 975 personnes (995 femmes) issues notamment des pouvoirs publics, des forces organisées, des Forces unifiées nécessaires et d'organisations de la société civile.

Les enfants et les conflits armés

90. Suivant les normes du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, l'ONU a établi que 28 violations graves avaient été commises contre 27 enfants (23 garçons et 4 filles), notamment que 20 garçons avaient été recrutés et utilisés par l'APLS dans l'opposition (14) et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (6). Six enfants (trois garçons et trois filles) ont été tués (cinq) et mutilés (un), trois violations ont été causées par des tirs croisés (une) et des restes explosifs de guerre (deux), dont deux ont été imputées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et une au Front de salut national, et le viol d'une fille et l'enlèvement d'un garçon ont été imputés à l'APLS dans l'opposition. Des enfants ont été touchés dans les États de l'Équatoria-Occidental (14), du Bahr el-Ghazal septentrional (6), de l'Équatoria-Central (3), de l'Unité (2), de l'Équatoria-Oriental (1), de Jongleï (1) et des Lacs (1)¹.

91. La MINUSS a organisé 15 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 800 participants (217 femmes) : 278 membres des forces de sécurité gouvernementales (33 femmes), 274 membres de la communauté (99 femmes), 179 représentants des pouvoirs publics (76 femmes), 47 membres de l'APLS dans l'opposition (2 femmes), 7 membres de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (tous des hommes) et 15 partenaires de la protection (7 femmes). Elle a aussi organisé 62 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 5 425 personnes (1 903 femmes) : 3 297 membres de la communauté (1 447 femmes), 1 794 membres des forces de sécurité gouvernementales (360 femmes), 149 militaires de l'APLS dans l'opposition (5 femmes), 103 partenaires de la protection (70 femmes) et 82 représentants des pouvoirs publics (21 femmes).

Violences sexuelles liées aux conflits

92. La MINUSS a recensé et confirmé 19 faits de violences sexuelles liées au conflit commis contre 25 personnes (16 femmes et 9 filles), âgées de 9 à 48 ans. Parmi les rescapées, 12 ont bénéficié d'une assistance médicale et 3 ont intenté une action en justice. Ces faits se sont produits dans les États suivants : Jongleï (cinq), Bahr el-Ghazal septentrional (deux), Bahr el-Ghazal occidental (deux), Unité (trois), Équatoria-Occidental (quatre), Équatoria-Central (deux) et Ouarrap (un). Ils ont été imputés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (huit), au Service national de sécurité (deux), l'APLS dans l'opposition (un), au Front de salut national (un) et aux milices communautaires (sept).

93. Du 4 au 8 septembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue au Soudan du Sud pour assister à la Conférence nationale sur la protection des enfants

¹ La Division des droits de l'homme de la Mission ayant un mandat plus large que les unités qui utilisent le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, les chiffres diffèrent parfois.

contre les violences sexuelles. Elle s'est entretenue avec des représentants du Gouvernement, notamment avec la Ministre de l'égalité des genres, de l'enfance et de la protection sociale, le Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles et l'Inspecteur général de la police et, dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, elle a rencontré le Vice-Gouverneur et des survivantes de violences sexuelles liées au conflit dans le camp de réfugiés de Wedweil. Elle a souligné qu'il fallait renforcer les mécanismes permettant d'amener les responsables de violences sexuelles liées aux conflits à répondre de leurs actes et elle a insisté sur la nécessité de faire porter les efforts sur les interventions préventives et réparatrices, la prise en charge de la santé mentale et la réadaptation des personnes rescapées.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

94. En octobre, des progrès ont été faits en ce qui concerne la nomination de femmes à des postes politiques et décisionnels de haut niveau. Ainsi, Nyiel Gordon Kuol a été nommée Deuxième Vice-Gouverneure de la Banque centrale et Flora Gabriel Modi est la première femme Maire de la ville de Djouba. En outre, la loi sur les élections nationales, adoptée récemment, dispose qu'il incombe au Gouvernement de promouvoir l'inclusion des femmes et d'assurer leur protection afin de leur permettre de participer librement aux processus politiques et électoraux.

95. Dans le prolongement de la conférence nationale sur la violence sexuelle et fondée sur le genre au Soudan du Sud, organisée en août par le Ministère de l'égalité des genres, de l'enfance et de la protection sociale et soutenue par la MINUSS, la Mission continue d'aider les autorités nationales et infranationales et les institutions chargées de la sécurité à mettre au point et à rendre opérationnel un mécanisme national de coordination visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans le pays.

96. En septembre, pour aider les femmes nommées dans les mécanismes et institutions découlant de l'Accord revitalisé, la Mission a fourni un soutien technique pour la formation de 33 femmes membres de l'Assemblée législative de l'État de l'Équatoria-Occidental.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

<i>Composante</i>	<i>Effectif autorisé</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Déploiement en pourcentage^a</i>	<i>Pourcentage d'hommes dans l'effectif déployé^a</i>	<i>Pourcentage de femmes dans l'effectif déployé^a</i>
Personnel civil recruté sur le plan international	932	879	94	70	30
Personnel civil recruté sur le plan national	1 460	1 409	97	83	17
Volontaires des Nations Unies	450	414	92	60	40
Police civile	733	701	96	67	33
Unités de police constituées	1 280	850	66	73	27
Personnel fourni par des gouvernements	88	48	55	50	50
Observateurs militaires/officiers de liaison	242	232	96	69	31
Officiers d'état-major	431	425	99	81	19
Contingents	16 327	13 241	81	93	7

^a Les pourcentages sont arrondis au nombre entier le plus proche.

97. La MINUSS a lancé une série d'interventions visant à rappeler aux membres du personnel leur statut de fonctionnaires internationaux ; celles-ci ont porté en particulier sur les activités extérieures, y compris les engagements politiques, les conflits d'intérêts, le devoir d'honorer les obligations juridiques privées et l'utilisation des médias sociaux.

98. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite répréhensible ou à une faute professionnelle ont été traitées en temps opportun. Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre, 46 allégations de faute ont été enregistrées dans le Système de suivi de la gestion des dossiers. Deux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été enregistrées. Toutes les victimes identifiées dans le cadre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles précédemment signalées ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

99. Au 30 novembre, la MINUSS avait enregistré 44 violations de l'accord sur le statut des forces (contre 53 durant la période précédente). Trente-quatre concernaient des restrictions aux déplacements imposées par les autorités gouvernementales qui avaient entravé les patrouilles terrestres de la Mission dans les États de Jongleï, de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Occidental. Une patrouille aérienne dynamique prévue le 15 septembre entre Yambio et Nagero pour surveiller la situation sur le plan de la sécurité et la situation humanitaire et aider à évacuer un membre du personnel d'une entité des Nations Unies a été annulée parce que le siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance a retardé de trois jours l'approbation des garanties de sécurité aérienne pour le vol d'évacuation. Le 3 octobre, une patrouille de la MINUSS s'est vu refuser, par le personnel des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, l'accès à un poste de contrôle situé entre Djouba et Wulikare, dans l'État de l'Équatoria-Central, a fait l'objet de menaces à main armée et a été raccompagnée jusqu'à la zone de Bilpham à Djouba. Les membres de cette patrouille sont rentrés à la base de Djouba.

100. Le 7 septembre, un membre du personnel de la Mission recruté sur le plan international a été arrêté par des agents de la Direction de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration au point de contrôle de la route Djouba-Yei et accusé d'être en situation irrégulière dans le pays. Sa carte d'identité de membre du personnel des Nations Unies et son permis de conduire ont été confisqués. Après avoir présenté un visa en cours de validité et après l'intervention du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies et des services de police diplomatique de la Police nationale sud-soudanaise, il a été libéré et les objets confisqués lui ont été restitués.

101. Le 13 septembre, dans le Bahr el-Ghazal occidental, le chef local de Bazia, qui s'était vu refuser l'utilisation de véhicules du Service de la lutte antimines pour transporter des travailleurs, a mis fin aux activités du Service dans la région et lui a refusé l'accès au village de Menya, empêchant l'élimination de munitions non explosées.

102. La criminalité, sous la forme de banditisme routier, de larcins et de cambriolages à main armée des domiciles du personnel recruté sur le plan local, est restée la principale menace pour le personnel des Nations Unies et ses opérations. Les convois humanitaires, escortés par la MINUSS, ont continué d'être la cible d'actes de

banditisme. Dans le comté de Lainya (Équatoria-Central), un convoi marqué comme appartenant à l'organisation du système de gestion de la sécurité des Nations Unies a été attaqué, entraînant la mort de deux chauffeurs. À Wau (Bahr el-Ghazal occidental), un membre du personnel local du système de gestion de la sécurité des Nations Unies a été enlevé et retenu pendant huit jours pour des motifs politiques entourant un conflit intercommunautaire. Au cours de la période considérée, 29 actes de refus d'accès, de harcèlement, d'intimidation et d'extorsion commis contre du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été enregistrés.

VIII. Performance des composantes en tenue

103. La MINUSS a évalué 13 unités, comme suit : 1 secteur, 5 bataillons d'infanterie, 3 unités du génie, 1 unité fluviale de la force et 3 unités médicales. Celles-ci ont été jugées bien entraînées et prêtes sur le plan opérationnel, conformément aux normes des Nations Unies. Sept d'entre elles dépassaient les normes fixées dans l'outil d'évaluation des unités militaires, trois les avaient atteintes et trois continuaient de faire l'objet d'un examen.

104. En septembre, la Division de la police du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix a envoyé une équipe d'évaluation de la performance à Djouba pour procéder à l'évaluation annuelle des unités de police constituées. En outre, la police des Nations Unies a procédé à l'évaluation de la performance de quatre unités de police constituées (deux à Djouba, une à Bentiu et une à Malakal). Dans l'ensemble, la performance était satisfaisante et quelques recommandations ont été faites pour l'améliorer.

IX. Observations et recommandations

105. L'application de l'Accord revitalisé et de la feuille de route au Soudan du Sud accuse du retard et l'esprit de coopération et de collaboration envisagé dans l'Accord continue de faire défaut. J'engage les dirigeants du Soudan du Sud à adopter une approche plus collégiale afin d'organiser des élections dirigées et contrôlées par les Sud-Soudanais.

106. Alors que le Soudan du Sud s'apprête à tenir, en décembre 2024, ses premières élections depuis l'indépendance, les dirigeants politiques doivent encore s'entendre sur les principales questions en suspens et les régler. L'ONU a consulté les pays et les institutions de la région, à savoir l'IGAD, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud. Tous étaient préoccupés par le risque de reprise de la violence que fait courir l'absence de véritable préparation aux élections. C'est pourquoi, aux côtés de l'Union africaine et de l'IGAD, la MINUSS a commencé à s'entretenir avec le Gouvernement des étapes à franchir et des mesures à prendre, comme indiqué ci-après, pour que les élections soient crédibles et inclusives et se déroulent dans la paix :

- a) Rendre opérationnels les plans de sécurité électorale de la police nationale et faire de nets progrès dans l'application des dispositions transitoires de sécurité ;
- b) Confirmer l'élaboration de la constitution en ce qu'elle a trait aux élections et les calendriers électoraux ;
- c) Rendre opérationnelles et financer les institutions nationales qui sont essentielles pour la tenue des élections, à savoir la Commission électorale nationale et le Conseil des partis politiques ;

- d) Préciser le cadre juridique, la nature et le financement des élections compte tenu de ce qui est faisable dans le délai imparti ;
- e) Éclaircir les questions liées au découpage électoral ;
- f) S'entendre sur les modalités et mécanismes d'inscription sur les listes électorales et prévenir la fraude électorale ;
- g) S'entendre sur un mécanisme de règlement des contentieux électoraux ;
- h) Déterminer quelle sera la participation des réfugiés et des personnes déplacées aux élections ;
- i) Convenir d'un cadre régissant la légitimité de la conduite politique, les droits des acteurs politiques et leur capacité de participer librement à un espace civique et politique élargi.

107. S'interrogeant sur l'état de préparation du pays à la tenue des élections, un large éventail d'acteurs politiques a considéré que les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles n'étaient pas encore réunies. À l'évidence, la tenue des engagements pris dans l'Accord revitalisé pour remédier à la situation n'est plus possible car les délais sont déjà dépassés. À l'avenir, il faut que les parties à l'Accord s'entendent sur les conditions nécessaires à la tenue des élections à la date prévue, en décembre 2024. Autrement dit, c'est au peuple sud-soudanais qu'il revient de décider de la tenue des élections et de déterminer les conditions nécessaires pour leur organisation.

108. Pour que les élections se tiennent en décembre 2024, les parties doivent se mettre d'accord sur la marche à suivre en ce qui concerne les dispositions susmentionnées. J'engage en conséquence le Gouvernement à s'employer à atteindre ces objectifs. Une telle évolution permettrait au Conseil de sécurité d'envisager les conditions dans lesquelles des élections n'occasionneraient pas une reprise de la violence. Elle permettrait également aux États Membres de décider en temps utile de l'aide à apporter au Soudan du Sud avant que la période de transition ne prenne fin en février 2025.

109. Certains des points énumérés ci-dessus sont soumis à des échéances si l'on veut que les résultats des élections soient acceptables. Les experts électoraux qui se consacrent au Soudan du Sud s'accordent de plus en plus à dire qu'il faut que les décisions essentielles soient prises ou les étapes cruciales déterminées avant le début du mois d'avril 2024. Il s'agira notamment d'appliquer les dispositions transitoires de sécurité, de rendre opérationnelles les institutions électorales, de déterminer la nature des élections (présidentielles, législatives ou autres), de décider de la participation des réfugiés, d'arrêter un code de conduite politique et d'arrêter des modalités d'inscription sur les listes électorales ainsi que sur la nécessité de se doter d'une constitution permanente et sur son élaboration.

110. Il y a lieu de se féliciter de l'adoption de la loi électorale nationale et de la nomination des membres de la Commission électorale nationale, du Conseil des partis politiques et de la Commission nationale de révision constitutionnelle, ainsi que du déploiement limité des Forces unifiées nécessaires, mais les conditions ne sont pas encore réunies pour que ces institutions s'acquittent pleinement de leur mandat.

111. Je reste également très préoccupé par le fait que le conflit en cours au Soudan pourrait avoir de lourdes conséquences pour le Soudan du Sud, sachant que la situation économique et humanitaire est déjà fragile et que l'afflux continu de réfugiés et de rapatriés en grand nombre exerce une pression supplémentaire sur les ressources nationales et internationales du pays, qui sont déjà mises à rude épreuve.

112. Les ressources consacrées à l'aide internationale dans le monde entier devraient fortement diminuer en 2024, et les partenaires humanitaires devront donner la priorité à l'aide aux plus vulnérables. Le Gouvernement sud-soudanais devra quant à lui allouer davantage de ressources pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de fourniture des services de base et de protection des civils.

113. Depuis le début de l'année 2023, quatre travailleurs humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. Je demande de nouveau au Gouvernement d'assurer la sécurité des travailleurs humanitaires qui œuvrent au service du peuple sud-soudanais et de traduire en justice les auteurs de ces crimes odieux. Parallèlement, il faut que le Gouvernement garantisse aux partenaires humanitaires un accès sans entrave aux populations touchées.

114. À l'heure où il faut accomplir des tâches urgentes, souvent en concurrence les unes avec les autres, j'exhorte la région et le monde entier à ne pas détourner l'attention du processus de paix au Soudan du Sud. Cela pourrait avoir des conséquences désastreuses pour le Soudan du Sud et l'ensemble de la région, qui est déjà en proie à la tourmente. J'encourage les partenaires régionaux et internationaux à tenir les engagements qu'ils ont pris à l'égard de la situation au Soudan du Sud et à faire que la période de transition s'achève en paix, comme prévu dans l'Accord revitalisé.

115. J'exprime ma profonde gratitude aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et je salue les efforts de l'IGAD et de l'Union africaine. Je remercie mon représentant spécial pour le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, pour son soutien indéfectible à l'application de l'Accord revitalisé et pour les bons offices qu'il exerce en faveur de l'instauration d'une paix durable au Soudan du Sud.

Carte

